

# **L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE**

**Bilan national et régional : 2008**

**Cécile BAZIN - Alexis GUYONVARCH  
Iwanig LE VAILLANT - Jacques MALET**

**Association des Régions de France  
Caisse des dépôts et consignations**

## **CHIFFRES CLEFS 2008**

**210.000 ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS**

**2.250.000 SALAIRES, SOIT 12% DES SALAIRES PRIVES**

**UNE MASSE SALARIALE DE PLUS DE 42 MILLIARDS D'EUROS**

**Décembre 2009**

# I - LE PANORAMA NATIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

## SYNTHÈSE DE LA PUBLICATION DE JUIN 2009

### 1 - L'ÉCONOMIE SOCIALE EN 2008

L'économie sociale a compté environ 210.000 établissements<sup>1</sup> employeurs, dont 10% relèvent du régime agricole. Le nombre de salariés recensés au cours de l'exercice<sup>2</sup> était de 2.250.000, dont environ 13% relevant du régime agricole. Après une augmentation de l'ordre de 2% au cours de chacune des trois années antérieures, le nombre de salariés est resté sensiblement le même entre 2007 et 2008. La masse salariale distribuée a été de 47,2 milliards d'euros, dont 14% au titre du régime agricole. L'augmentation constatée entre 2007 et 2008 est de 3,9% en euros courants, contrastant avec la relative stabilité du nombre des salariés : le salaire moyen par tête a augmenté.

Composante de poids, les associations représentent un peu plus de 80% des établissements, 77% du nombre des salariés de l'économie sociale, avec en moyenne un peu moins de 10 salariés par association, et 70% de la masse salariale totale distribuée, compte tenu du nombre de temps partiels proposés dans ce secteur.

### 2 - LE POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL

**METHODOLOGIE :** La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante<sup>3</sup> : le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'INSEE (qui inclut l'emploi à domicile). La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Le nombre des salariés de l'économie sociale est rapporté au total des salariés du secteur privé. Les emplois publics n'ont pas été pris en compte dans la mesure où leur proportion varie très fortement d'une région à l'autre (entre 8% et 20%, voire jusqu'à 30% dans les DOM), ce qui modifierait très sensiblement la lecture de ce repère. Au bilan, l'économie sociale représente un peu moins de 10% des établissements du secteur concurrentiel, 12% du nombre des salariés, et 9,5% de la masse salariale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2008 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Etablissements	8,2	1,1	0,3	0,1	9,7	100,0
Emplois	9,2	1,7	0,7	0,3	11,9	100,0
Masse salariale	6,5	1,9	0,8	0,3	9,5	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

<sup>1</sup> Une entreprise (code SIREN) peut être composée de plusieurs établissements (code SIRET), et ce sont ces derniers qui constituent l'unité observée.

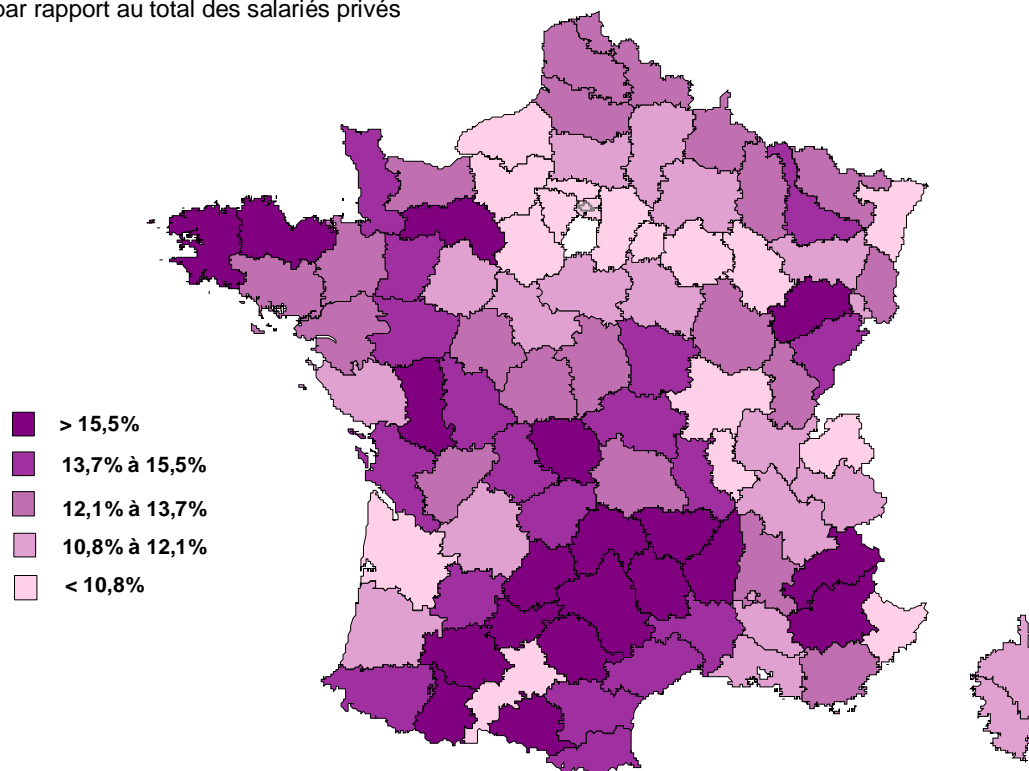
<sup>2</sup> Les données sur les effectifs de l'ACOSS sont des données fin de trimestre. Le nombre de salariés sur l'année est calculé comme la moyenne des effectifs milieu de trimestre des quatre trimestres de l'année. L'effectif milieu de trimestre du trimestre T est calculé comme la moyenne de l'effectif fin de trimestre de T-1 et de l'effectif fin de trimestre de T.

<sup>3</sup> Source : ACOSSSTAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

L'enjeu économique et social varie fortement selon les départements, comme le montre la carte de France présentée ici. Elle comporte la proportion de l'emploi d'économie sociale, au sein du secteur privé, variant autour de la moyenne nationale de 11,9%.

#### Poids de l'économie sociale en 2008

Proportion du nombre de salariés (en %),  
par rapport au total des salariés privés



### 3 - L'ÉVOLUTION 2000 – 2008

Le nombre de salariés de l'économie sociale a progressé de 17% en huit ans, soit un gain considérable de 340.000 emplois. A titre comparatif, dans le même temps, le secteur concurrentiel dans son ensemble évoluait de 7,3% en termes d'effectifs salariés.

Une large part de cette progression relève du secteur associatif qui a lui-même gagné environ 295.000 emplois, soit 20% entre 2000 et 2008, et 1,9% entre 2007 et 2008.

La masse salariale distribuée dans l'ensemble de l'économie sociale, a progressé de 38,5% au cours de cette même période, soit environ 23% hors inflation mesurée par l'INSEE<sup>4</sup>. Soit, une augmentation annuelle de 2,6% en moyenne sur la période.

Le secteur associatif se distingue, notamment sous l'effet du renforcement de certains emplois à temps partiel, avec une augmentation de sa masse salariale de 44% en euros courants, soit environ 29% en euros constants.

<sup>4</sup> 15,24% entre 2000 et 2008.

## 4 - L'EMPLOI EN 2008 DANS CHACUNE DES COMPOSANTES

Identifiées à partir de critères juridiques<sup>5</sup>, elles sont au nombre de quatre : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

### A – LES ASSOCIATIONS

Elles correspondent à six catégories juridiques différentes, groupées dans cette présentation. Au cours de l'année 2008, 177.000 associations ont employé 1.745.000 salariés, pour une masse salariale de plus de 32 milliards d'euros.

On distingue parmi les associations employeurs, celles qui relèvent du régime général et celles qui relèvent du régime agricole (4%). Le tableau ci-dessous présente, séparément, les chiffres de l'année 2008.

Tableau 2 : Répartition des associations du régime général et du régime agricole

	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations employeurs	169 630	96	7 125	4	176 755	100
Emplois	1 656 700	95	88 500	5	1 745 200	100
Masse salariale (en K €)	30 845 000	95	1 481 570	5	32 326 570	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Les associations comportent un peu moins de 10 salariés, en moyenne derrière laquelle il faut bien distinguer environ 57% d'employeurs ne comportant qu'un ou deux salariés, et 4% d'employeurs dont l'effectif dépasse 50 salariés.

En termes d'activités, la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale peut se faire selon quelques secteurs bien identifiés, malheureusement tronqués par une mauvaise affectation d'un nombre non négligeable d'employeurs, dans un fourre-tout inacceptable comportant près de 14% des salariés<sup>6</sup>.

### B - LES FONDATIONS <sup>7</sup>

Groupés au sein d'une seule catégorie juridique (9300), 1.090 établissements employeurs relevant de fondations ont été actifs, en 2008, dont 3% relevant du régime agricole. Le nombre de salariés correspondant était globalement de plus de 61.200, et ces fondations ont distribué une masse salariale de près de 1,6 milliard d'euros.

Le nombre de salariés a augmenté d'environ 35% entre 2000 et 2008, avec un tassement très net entre 2007 et 2008 (1,1%).

<sup>5</sup> Cf annexe méthodologique précisant le périmètre de chaque composante selon les nomenclatures INSEE.

<sup>6</sup> La présentation détaillée, selon les principales activités associatives, figure dans *La France associative en mouvement* – Edition 2009 en ligne sur notre site [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

Ces données de l'emploi par secteur d'activité peuvent également être consolidés concernant les associations, les mutuelles, les autres organismes privés, le secteur public (exemple de l'aide à domicile).

<sup>7</sup> Une présentation de l'ensemble des fondations, y compris celles qui ne sont pas employeurs, figure dans l'édition 2009 de *La France associative en mouvement*.

## C - LES COOPERATIVES

L'approche de cette composante, en premier lieu basée sur des critères juridiques, présente quelques limites qui semblent s'accroître d'année en année et qu'il est important de préciser au préalable :

- Dès nos premiers travaux sur l'emploi, nous avons pu identifier un certain nombre d'établissements relevant d'une catégorie juridique « *hors économie sociale* », sociétés anonymes en l'occurrence, mais dont le code activité (NAF rév. 1 en vigueur jusqu'en 2007) exprimait bien leur appartenance à l'économie sociale. L'exemple de certains établissements des caisses d'épargne dont le statut est celui de SA, mais dont l'ancien code activité est le 651 E (Caisses d'épargne), est révélateur de ces situations et ils étaient assez facilement identifiables. Ils ne le sont plus aujourd'hui sous la nouvelle nomenclature qui réunit, parmi d'autres, cet ancien code 651 E et le 651 D (banques mutualistes) sous un seul et même code, le 6419Z « *Autres intermédiations monétaires* »<sup>8</sup>.
- Par ailleurs, chaque année, nous découvrons que des établissements, relevant d'une catégorie juridique identifiée au sein du périmètre de l'économie sociale, changent de statut juridique et se trouvent dès lors, l'année suivante, « *exclus de fait* » du périmètre de l'économie sociale dans nos statistiques de l'emploi.
- Enfin, le groupement national de la coopération attire l'attention des observateurs sur la présence de filiales d'entreprises de l'économie sociale, dont le statut juridique est « *hors périmètre de l'économie sociale* » et qui selon cet organisme, devraient être comptabilisées au regard des liens qui les rattachent à l'établissement principal.

Ces trois constats amènent à s'interroger sur les limites réelles ou supposées de ce critère juridique quasi exclusif, et sur son application : ces établissements « hors » périmètre juridique ont-ils des modes de fonctionnement et des modes de gouvernance qui leur assurent une légitimité au sein de l'économie sociale ? Au contraire, le changement de statut qu'ils ont opéré a-t-il entraîné d'autres changements, tels qu'ils doivent être considérés comme « *sortis* » du périmètre de l'économie sociale ?

Loin d'avoir aujourd'hui une réponse à cette question, Recherches & Solidarités, en lien avec l'ACOSS et la Caisse centrale de la MSA, a entamé une recherche permettant d'observer les mouvements, d'une année sur l'autre, des établissements coopératifs, comme des établissements mutualistes, évoqués plus loin.

L'objectif est de bien comprendre, au-delà du périmètre juridique stricto sensu, ce que sont devenus les établissements qui ne figurent plus dans ledit périmètre d'une année sur l'autre, ainsi que ceux qui apparaissent une année donnée. En d'autres termes, outre les disparitions naturelles, par cessation d'activité, et les apparitions naturelles, par création, il nous semble indispensable d'effectuer un suivi de ces établissements, notamment pour observer les changements de statuts juridiques.

---

<sup>8</sup> La sauvegarde de la liste des établissements portant ces anciens codes aujourd'hui disparus devrait toutefois permettre un suivi relativement précis au cours des prochaines années.

Cet ensemble coopératif est ici constitué, exclusivement, selon des critères juridiques qui sont décrits de manière détaillée en annexe. Le tableau suivant précise la répartition des coopératives entre le régime général et régime agricole, selon leur activité.

Tableau 3 - Les établissements coopératifs employeurs en 2008

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Coopératives agricoles	95	1	5 400	43	5 495	22
Coopératives de production	1 455	11	30	-	1 485	6
Coopératives de crédit	8 600	68	7 030	56	15 630	62
Coopératives de consommation	400	3	-	-	400	2
Coopératives artisanales	250	2	-	-	250	1
Coopératives commerciales	85	1	-	-	85	-
Autres coopératives	1 795	14	140	1	1 935	7
Total des coopératives	12 680	100	12 600	100	25 280	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Les établissements de crédit dominent, au sein du régime général, alors qu'un certain équilibre est observable, au sein du régime agricole, entre les coopératives de crédit (56%) et les coopératives agricoles (43%).

Le tableau suivant présente la ventilation de l'emploi coopératif, toujours selon les principales activités. Il comporte aussi les masses salariales en jeu, et une indication relative au salaire moyen mensuel.

Tableau 4 - L'emploi coopératif en 2008

	Salariés	Masse salariale (en K euros)	Salaire moyen mensuel par tête (SMPT en €)
Coopératives agricoles	85 800	2 063 242	2 005
Coopératives de production	26 415	628 866	1 985
Coopératives de crédit	158 110	5 306 771	2 800
Coopératives de consommation	5 400	121 914	1 880
Coopératives artisanales	2 400	59 552	2 075
Coopératives commerciales	6 700	195 214	2 430
Autres coopératives	30 715	819 936	2 225
Total coopératives	315 520	9 195 495	2 430

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Plus de 315.000 salariés identifiés au sein du périmètre juridique consacré, pour une masse salariale de l'ordre de 9,2 milliards d'euros, tel est le poids du secteur coopératif aujourd'hui. A périmètre constant, tel que présenté précédemment, le nombre de salariés des coopératives, a évolué d'une manière significative entre 2000 et 2007, d'un peu plus de 13%. Un repli est intervenu entre 2007 et 2008, de l'ordre de 3% des effectifs.

## D - LES MUTUELLES

Nous avons aussi observé, dans le secteur mutualiste, des changements de statut juridique conduisant un certain nombre d'établissements à quitter le champ de l'économie sociale, tel que nous le définissons à partir des statuts.

A titre d'exemples, citons des mutuelles devenues *groupements d'intérêt économique* ou d'autres encore, devenues *autres sociétés anonymes à directoire*. En l'état actuel de nos recherches, nous nous en tenons, là encore, à une stricte observation suivant le périmètre juridique. Celui-ci regroupe les sociétés d'assurance mutuelle, les assurances mutuelles agricoles, les mutuelles, et les autres organismes mutualistes. Le tableau suivant présente les données relatives à l'emploi dans ces quatre catégories, en 2008.

Tableau 5 - Les établissements mutualistes employeurs en 2008

	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Sociétés d'assurances mutuelles	1 400	23	-	-	1 400	21
Assurances mutuelles agricoles	(s)	-	115	22	120	2
Mutuelles	4 565	76	30	6	4 600	71
Autres organismes mutualistes	(s)	-	370	72	380	6
Total des mutuelles	5 980	100	515	100	6500	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement Recherches & Solidarités. Données arrondies. Certaines données (s) sont protégées par le secret statistique.

Ces établissements mutualistes sont au total près de 6.500. Parmi eux, 8% relèvent du régime agricole. Au sein des 4 catégories juridiques, les *mutuelles* rassemblent 70% des établissements mutualistes, et 21% sont des sociétés d'assurances mutuelles, dont la plupart ont une activité d'assurances dommages.

Le tableau suivant présente la ventilation des emplois du secteur mutualiste, de la masse salariale distribuée, selon les principaux secteurs, et des salaires moyens mensuels correspondants.

Tableau 6 - L'emploi mutualiste en 2008

	Salariés	Masse salariale (en K euros)	Salaires moyens mensuels par tête (SMPT en €)
Sociétés d'assurances mutuelles	22 470	895 986	3 325
Assurance mutuelle agricole	14 180	453 920	2 665
Autres organismes mutualistes	4 420	100 611	1 900
Mutuelles	77 570	2 115 227	2 270
Total des mutuelles	118 640	3 565 744	2 505

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies

Au bilan, toujours suivant ce périmètre strictement juridique, ce secteur a employé environ 120.000 salariés en 2008. Ses effectifs ont augmenté de l'ordre de 6% entre 2000 et 2007, et ils ont diminué d'un peu moins de 4% entre 2007 et 2008.

## II - LE PANORAMA REGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE

Cette approche se fait ici, essentiellement, à partir des trois données de base que sont le nombre des établissements, le nombre des salariés et la masse salariale distribuée. Ces trois indicateurs permettent de qualifier chaque région, quant à l'importance de son économie sociale et à sa vitalité. Cette observation se fait aujourd'hui en relation avec les données de l'ensemble du secteur privé.

Notre centre de recherches souhaite aller un peu plus loin, notamment pour imaginer des critères territoriaux qui pourront enrichir la connaissance, à l'intention des CRES, des Conseils régionaux et de l'ensemble des acteurs concernés et des décideurs.

Cette démarche est notamment engagée avec deux chercheurs universitaires avec lesquels nous avons des objectifs communs de ce point de vue : Pascal GLEMAIN<sup>9</sup>, qui écrivait dans notre édition 2008 l'article suivant :

« L'économie sociale est fortement sollicitée pour revitaliser des territoires en déclin ou harmoniser des territoires en expansion » Parodi (2004, 35)<sup>10</sup>. Mais, au-delà de sa responsabilité du « *changer le pansement* » dans laquelle certains ont voulu l'enfermer au niveau local, l'économie sociale contemporaine porte en elle le projet du « *penser le changement* », nécessaire à une certaine « *tectonique des territoires* » (Lacour, 1996) invitant à des mutations, à des fractures, à des ruptures par rapport aux modèles qui prévalaient jusqu'alors en termes de dynamique économique territoriale et de cohésion sociale locale. De l'innovation socioéconomique de l'économie sociale dépendrait un certain niveau de développement local ?

Dans l'affirmative, l'économie sociale « *située* »<sup>11</sup> devient alors un système qui prend la forme d'un « *milieu* » porteur de certaines externalités socioéconomiques différentes d'un territoire à l'autre.

Ce milieu est même qualifié d'« *innovateur* » si, au sens du GREMI et de Maillat (1992) en particulier, il est entendu comme : « *une organisation socioéconomique caractérisée par un cadre géographique territorial aux frontières quelquefois un peu floues mais dont l'unité se traduit par des comportements identifiables et spécifiques tels que les acteurs locaux fassent référence à une culture, à un système de valeurs, à un système de représentation qui fondent leur sentiment d'appartenance à leur milieu* »<sup>12</sup>.

L'économie sociale située répond parfaitement de cette définition et la présence des Chambres Régionales d'Economie Sociale dans vingt régions françaises en atteste.

---

<sup>9</sup> Socioéconomiste à l'Université de Nantes, professeur titulaire de la chaire économie sociale et solidaire de l'ESSCA, chercheur au laboratoire CARTA UMR 6590 CNRS de l'Université d'Angers

<sup>10</sup> « Economie sociale et dynamiques des territoires » pp.35-51, ss.dir in D.Demoustier, ss.coord. *Economie sociale et développement local*. Cahiers d'économie sociale, IES-L'Harmattan, 173 pages.

<sup>11</sup> Le site au sens de H.Zaoual (2004) matérialise le lien entre l'individu/l'organisation et la société dans laquelle il/elle évolue.

<sup>12</sup> A.Matteaccioli (1999) « Auto-organisation et émergence des milieux innovateurs », RERU 1999, III, pp.489-512.

A partir de cet état de fait, les différents travaux conduits ces dernières années amènent à appréhender l'économie sociale « locale » comme « *un cadre organique dans lequel s'inscrivent un ensemble territorialement intégré de relations interentreprises et de relations hors marché qui se structurent au sein de réseaux* » (Lecoq et Maillat, 1990). La dotation en réseaux est plus ou moins forte selon les régions. Il en résulte des différenciations territoriales fortes entre celles où l'économie sociale « gagne » en termes d'emplois, de richesses régionales créées, et celles qui perdent.

Pour caractériser l'importance de l'économie sociale en région, il est également possible de considérer la part des établissements relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'économie plurielle<sup>13</sup> locale. Dans cette partie, ce sont les panoramas des régions Pays de la Loire, de la Picardie, de Champagne-Ardenne, de Midi-Pyrénées et prochainement du Nord-Pas-de-Calais qui nous sont offerts.

Partant de constats territoriaux établis, l'objectif consiste à révéler certains avantages comparatifs à soutenir localement les acteurs de l'économie sociale. Pour dépasser une vision cartographique descriptive de cette « autre » économie, il est nécessaire d'engager dès à présent le chantier de l'élaboration et de test de nouveaux indicateurs socio-économiques locaux de façon à pouvoir rendre compte des spécificités locales de l'économie sociale et solidaire, afin que la France des régions puisse relever les défis de la solidarité et de l'efficacité à laquelle elle est confrontée<sup>14</sup>.

Pour cela l'économie, la géographie et l'aménagement doivent faire cause commune. »



Nous travaillons aussi avec Gille CAIRE, maître de conférence à l'université de Poitiers, responsable du master 2 d'économie sociale, sur un projet qu'il présente ainsi :

**PROGRAMME DE RECHERCHE EN COLLABORATION RECHERCHES & SOLIDARITES / CEDES**  
**« LA VITALITE ASSOCIATIVE EN REGIONS » -**  
**PREMIERE PHASE**

Gilles Caire, 3/08/2009

L'idée générale est d'explorer et de quantifier les différences de caractéristiques de vie associative entre Régions. Pour le CEDES, ce projet de recherches s'intègre dans une ACI de l'Université de Poitiers intitulée « Richesse et développement humain et durable des régions » démarrée en janvier 2009 et qui devrait se prolonger jusqu'en décembre 2010.

1- Méthodologie :

Les données disponibles proviennent de deux sources :

- Journal officiel (depuis 1995 au moins) / Recherches & Solidarités : statistiques de déclarations et de bâtisseurs

---

<sup>13</sup> L'économie plurielle (JL. Laville) locale articule économie de marché, économie publique et économie sociale & solidaire.

<sup>14</sup> T. Jeantet (2006) *Economie sociale. La solidarité au défi de l'efficacité*. Les études. La Documentation Française. 174p.

- INSEE Vie associative 1996-2006 : adhésion par type d'associations (14 types), degré de participation (adhérent, actif, responsabilité), fréquence de participation (5 modalités). Pour 1998 et 2002, on dispose de plus de détails : bénévolat par type d'association, raisons de la participation à une association, raisons de la non participation à une association, participation aux AG, degré de satisfaction, montant de la cotisation... ; nombre de membres, de bénéficiaires, de salariés, échelle territoriale de l'association concernée...

Dans un premier temps, il s'agit de croiser les données liées à la création et celles liées à la participation et de voir comment les Régions se situent sur ces deux plans et comment elles ont évolué sur ces deux plans au cours des 10 dernières années. Une première étude exploratoire tend à montrer que les relations entre ces deux séries de données sont plutôt lâches.

Dans un second temps, il s'agit de tester les possibles variables explicatives pour isoler les variables les plus pertinentes : socio-démographiques, socio-économiques, rural/urbain, taille d'agglomération, participation électorale, pratique religieuse, mobilité interrégionale par âge... et éventuellement de dégager au final une part irréductible due à une dynamique territoriale propre, à des effets d'agglomération associative, à des inerties historiques... On sait par exemple que toutes choses égales par ailleurs (sexe, âge, situation familiale, niveau de diplôme, CSP, revenu, taille de la commune d'habitation...), « habiter l'Ouest, le Sud-Ouest, l'Est ou le Centre-Est augmente la probabilité d'être partie prenante à la vie associative par rapport à la résidence dans le Bassin parisien. Hormis pour le Centre-Est, les adhérents y sont également plus susceptibles d'appartenir à plusieurs associations. » (Prouteau, Wolff, 2002, sur données INSEE 1998).

## 2- Objectif « universitaire » :

Outre les moyens de diffusion propres à Recherches & Solidarités, cette recherche pourra donner lieu à communications, à colloque (par exemple du RIUESS) et à publication des principaux résultats dans une ou plusieurs revues scientifiques reconnues, d'économie régionale (comme la RERU ou Région et développement), d'économie sociale (RECMA) ou de sociologie.



## LES PRINCIPAUX REPERES EN REGION

Cette présentation se fera selon 5 parties :

1 - Les enjeux que représente l'économie sociale dans chaque région, avec la part des salariés qu'elle comporte, rapportée au total du secteur privé, notamment à partir de chacune de ses composantes. Une carte des régions illustrera le propos.

2 - La composition de l'économie sociale dans chaque région, et le poids relatif des associations, des fondations, des coopératives et des mutuelles. Ceci fera apparaître certaines dominantes, connues ou moins connues.

3 - L'évolution observée entre 2007 et 2008, quant au nombre de salariés de l'économie sociale, notamment au moyen d'une carte, et pour situer l'environnement, à savoir l'évolution du nombre de l'ensemble des salariés du secteur privé, dans chaque région.

4 - Le poids que représente chaque région dans l'ensemble métropolitain, en termes d'économie sociale quant au nombre d'établissements, de salariés et quant à la masse salariale. Cela permet à la fois de faire apparaître les principaux « poids lourds », et de voir que cette part peut augmenter entre celle des établissements et celle des salariés, signe que les premiers sont de taille plus importante qu'ailleurs. Ou encore que cette part peut augmenter entre celle des salariés et celle de la masse salariale, signe que la proportion des temps partiels est un peu plus faible.

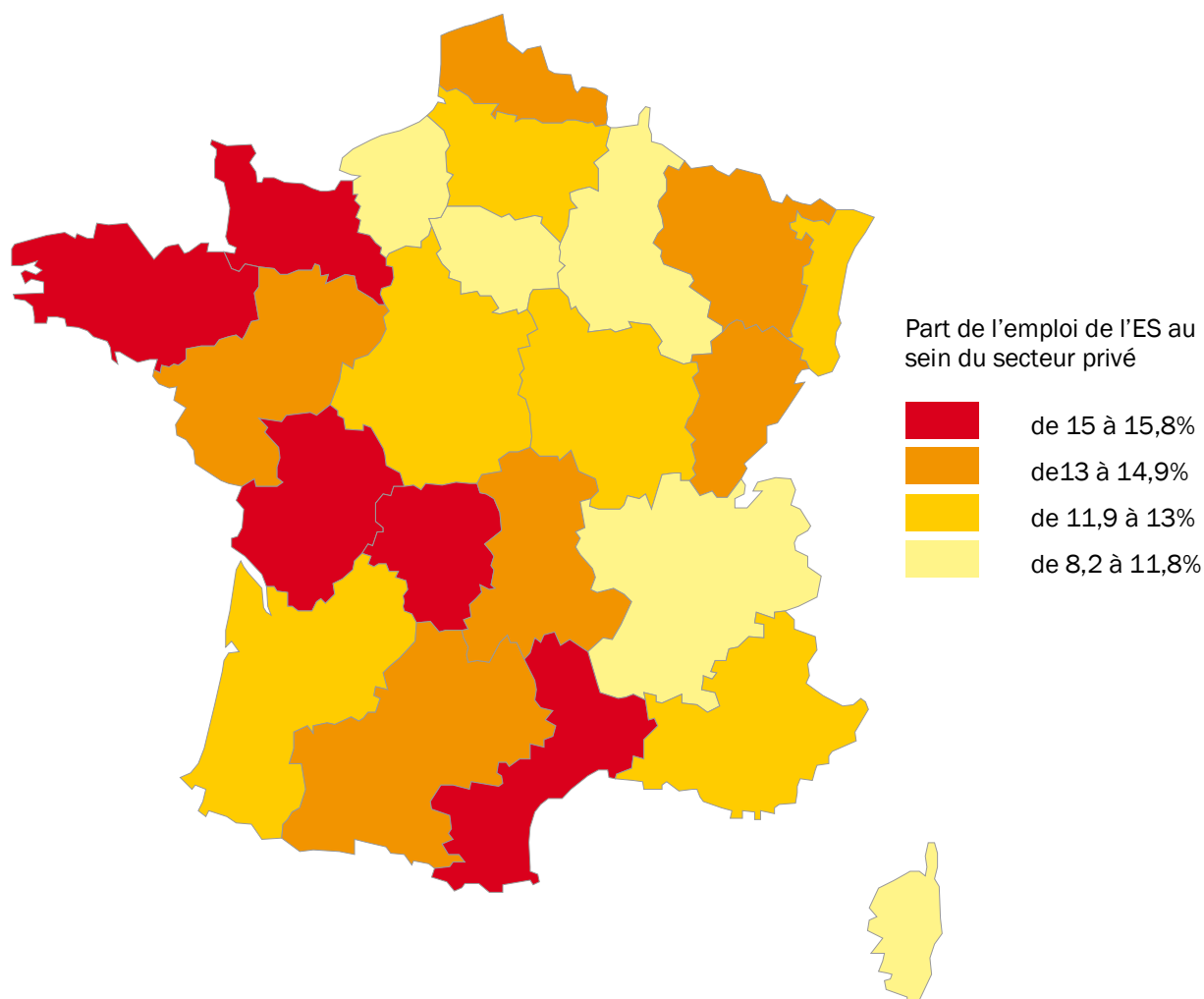
5 - Une dernière approche permettra d'évaluer, pour chaque région, la taille moyenne des établissements et le salaire moyen par tête, pour chacune des trois principales composantes.

# 1 – LES ENJEUX

## ○ PART DE L'EMPLOI SALARIE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL

Cette carte est construite à partir du rapport entre le nombre de salariés de l'économie sociale et le nombre total de salariés du secteur privé. Elle présente quatre groupes homogènes, autour d'une moyenne métropolitaine de 11,9%. Ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'économie sociale elle-même, en numérateur, et des forces ou faiblesses du tissu économique régional, en dénominateur.

De ce point de vue, elle traduit les enjeux économiques et sociaux que représente l'économie sociale, dans les différentes régions. Ainsi, elle ne correspond en aucune manière à un palmarès de l'économie sociale entre les différentes régions et ne doit donc pas être lue comme telle.



Au-delà de cette carte qui résume la situation dans chaque région, il est important d'observer la part que prend chacune des composantes de l'économie sociale dans ce poids relatif. C'est l'objet du tableau suivant.

## ○ LES ENJEUX DE L'ECONOMIE SOCIALE AU TRAVERS DE SES COMPOSANTES

Le tableau ci-dessous présente la part que représente le nombre de salariés de chaque composante de l'économie sociale de chaque région, par rapport à l'ensemble des salariés privés.

Tableau 1 : Part des salariés de chaque composante de l'économie sociale dans le secteur privé (en %)

Régions	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Alsace	8,5%	0,8%	0,4%	2,5%	12,1%
Aquitaine	9,3%	0,3%	0,6%	2,1%	12,3%
Auvergne	11,6%	0,0%	0,7%	2,3%	14,6%
Basse-Normandie	11,8%	0,5%	0,4%	2,8%	15,5%
Bourgogne	9,0%	0,3%	1,3%	1,9%	12,5%
Bretagne	10,4%	0,4%	0,8%	3,5%	15,1%
Centre	9,2%	0,3%	0,8%	2,1%	12,3%
Champagne-Ardenne	8,1%	0,1%	0,6%	2,7%	11,4%
Corse	9,3%	0,0%	0,7%	1,2%	11,2%
Franche-Comté	11,3%	0,3%	0,7%	1,9%	14,2%
Haute-Normandie	8,5%	0,2%	0,4%	1,4%	10,6%
Ile-de-France	6,6%	0,5%	0,5%	0,6%	8,2%
Languedoc-Roussillon	12,1%	0,1%	1,0%	2,6%	15,8%
Limousin	10,9%	0,6%	0,8%	3,1%	15,4%
Lorraine	11,2%	0,2%	0,4%	1,6%	13,3%
Midi-Pyrénées	11,5%	0,2%	0,6%	2,0%	14,4%
Nord-Pas-de-Calais	11,3%	0,4%	0,4%	1,0%	13,0%
Pays de la Loire	10,1%	0,1%	0,6%	2,6%	13,4%
Picardie	9,6%	0,4%	0,4%	1,8%	12,3%
Poitou-Charentes	10,3%	0,1%	1,8%	3,4%	15,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,8%	0,2%	0,5%	1,4%	11,9%
Rhône-Alpes	9,3%	0,2%	0,8%	1,5%	11,8%
<b>Total France</b>	<b>9,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,7%</b>	<b>1,7%</b>	<b>11,9%</b>

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Une lecture verticale montre quatre régions qui ressortent pour la place importante qu'occupe le secteur associatif, au sein de l'économie sociale. Ainsi, plus d'un emploi privé sur dix relève du seul secteur associatif en Auvergne, en Basse Normandie, en Languedoc-Roussillon, et en Midi-Pyrénées. C'est dire l'enjeu économique et social que représente à lui seul ce secteur dans ces régions en particulier.

La part des fondations est significativement plus forte en Ile de France, dès lors que de nombreuses fondations nationales sont implantées dans la région. Le Languedoc-Roussillon, la Bourgogne, et plus encore la région Poitou-charentes, réputée de ce point de vue, présentent une proportion plus importante de salariés mutualistes.

Pour ce qui concerne les coopératives, la Basse Normandie la Bretagne, Champagne-Ardenne, le Limousin, et Poitou-Charentes à nouveau, comportent une très forte proportion de salariés coopératifs, rapportée au total du secteur privé.

Au bilan, en lecture horizontale du tableau, les cinq régions qui figuraient en plus sombre dans la carte régionale se distinguent par une proportion de salariés d'économie sociale au-dessus du lot : la Basse Normandie, de par ses composantes associatives et coopératives, la Bretagne, surtout par sa composante coopérative, le Languedoc-Roussillon grâce à la place de ses associations et de ses mutuelles, le Limousin de par la place de ses coopératives, notamment dans le secteur agricole, et la région Poitou-Charentes très dense en mutuelles et coopératives.

## 2 – LA COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

### ○ POIDS RESPECTIF DES COMPOSANTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES RÉGIONS

Ce tableau ventile les salariés de l'économie sociale, selon chacune des quatre composantes, au titre de l'année 2008.

Tableau 2 : Répartition des salariés de l'économie sociale au sein des quatre composantes

Région	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Alsace	69,9%	6,8%	3,1%	20,2%	100,0%
Aquitaine	75,6%	2,5%	4,9%	16,9%	100,0%
Auvergne	79,2%	0,3%	4,6%	15,8%	100,0%
Basse-Normandie	76,0%	3,1%	2,8%	18,1%	100,0%
Bourgogne	72,4%	2,2%	10,2%	15,2%	100,0%
Bretagne	69,2%	2,5%	5,2%	23,0%	100,0%
Centre	74,4%	2,3%	6,5%	16,7%	100,0%
Champagne-Ardenne	70,6%	0,6%	5,6%	23,2%	100,0%
Corse	83,1%	0,0%	6,1%	10,8%	100,0%
Franche-Comté	79,7%	2,2%	4,8%	13,3%	100,0%
Haute-Normandie	80,6%	2,1%	3,7%	13,6%	100,0%
Ile-de-France	79,9%	6,0%	6,3%	7,8%	100,0%
Languedoc-Roussillon	76,8%	0,5%	6,2%	16,4%	100,0%
Limousin	70,8%	4,1%	5,1%	20,1%	100,0%
Lorraine	83,7%	1,3%	2,9%	12,1%	100,0%
Midi-Pyrénées	80,1%	1,7%	4,4%	13,8%	100,0%
Nord-Pas-de-Calais	86,7%	3,1%	2,9%	7,3%	100,0%
Pays de la Loire	75,1%	1,0%	4,2%	19,7%	100,0%
Picardie	78,5%	3,5%	3,4%	14,6%	100,0%
Poitou-Charentes	66,4%	0,4%	11,3%	21,9%	100,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82,3%	1,6%	4,4%	11,8%	100,0%
Rhône-Alpes	78,7%	1,7%	6,8%	12,8%	100,0%
France métropolitaine	77,6%	2,7%	5,3%	14,4%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Quatre régions ressortent pour leur forte proportion d'emplois associatifs : plus particulièrement la Lorraine de par la faiblesse relative de son emploi mutualiste, et le Nord Pas de Calais, de par la faiblesse de son emploi mutualiste et de son emploi coopératif. L'Alsace, le Limousin et l'Ile de France présentent une proportion relativement importante d'emplois mutualistes.

La Bourgogne et plus encore la région Poitou-Charentes se distinguent par un emploi mutualiste qui dépasse 10% du total des salariés d'économie sociale. Et cinq régions présentent une ventilation de l'emploi dans l'économie sociale qui comporte plus de 20% d'emplois mutualistes.

## ○ UNE PREMIERE TYPOLOGIE REGIONALE

Le tableau suivant permet de voir d'un seul coup d'œil comment se caractérise chaque région, quant à la répartition des salariés entre les quatre composantes de l'économie sociale.

Tableau 3 : Poids de chaque composante régionale par rapport aux moyennes nationales (salariés)

Région	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives
Alsace	-	+	-	+
Aquitaine	≈	≈	≈	≈
Auvergne	≈	-	≈	≈
Basse-Normandie	≈	≈	-	+
Bourgogne	-	≈	+	≈
Bretagne	-	≈	≈	+
Centre	-	≈	+	≈
Champagne-Ardenne	-	-	≈	+
Corse	+	-	+	≈
Franche-Comté	≈	≈	≈	≈
Haute-Normandie	≈	≈	-	≈
Ile-de-France	≈	+	+	-
Languedoc-Roussillon	≈	-	+	≈
Limousin	-	+	≈	+
Lorraine	+	-	-	≈
Midi-Pyrénées	≈	-	≈	≈
Nord-Pas-de-Calais	+	≈	-	-
Pays de la Loire	≈	-	≈	+
Picardie	≈	≈	-	≈
Poitou-Charentes	-	-	+	+
Provence-Alpes-Côte d'Azur	+	-	≈	≈
Rhône-Alpes	≈	-	+	≈
France métropolitaine	77,6%	2,7%	5,3%	14,4%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Une lecture horizontale permet de distinguer les régions dont la répartition du salariat est proche de la référence nationale, comme l'Aquitaine ou la Franche Comté, des régions qui présentent une dominante comme la Basse Normandie ou la Bourgogne, ou deux dominantes comme l'île de France ou le Limousin.

### 3 – L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES

#### ○ ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVÉ, ENTRE 2007 ET 2008.

Le tableau ci-dessous présente, d'une part, cette croissance mesurée dans chaque région, d'autre part, la croissance observée dans la même région pour l'ensemble des salariés privés.

Tableau 4 : L'évolution de l'économie sociale et celle du le secteur privé entre 2007 et 2008

Régions	ES	Secteur privé	Différentiel
Alsace	1,4%	0,5%	+ 0,9
Aquitaine	1,5%	1,4%	+ 0,1
Auvergne	1,6%	0,0%	+ 1,6
Basse-Normandie	1,2%	1,1%	+ 0,1
Bourgogne	0,5%	0,4%	+ 0,1
Bretagne	0,9%	1,2%	- 0,3
Centre	1,8%	0,4%	+ 1,4
Champagne-Ardenne	0,6%	- 0,4%	+ 1,0
Corse	4,3%	3,0%	+ 1,3
Franche-Comté	2,5%	- 0,5%	+ 3,0
Haute-Normandie	0,7%	0,6%	+ 0,1
Ile-de-France	0,5%	1,4%	- 0,9
Languedoc-Roussillon	1,2%	1,5%	- 0,3
Limousin	1,6%	0,2%	+ 1,4
Lorraine	1,2%	0,0%	+ 1,2
Midi-Pyrénées	1,5%	1,6%	- 0,1
Nord-Pas-de-Calais	- 0,8%	0,9%	- 1,7
Pays de la Loire	1,5%	1,6%	- 0,1
Picardie	- 0,3%	0,4%	- 0,7
Poitou-Charentes	- 0,2%	0,7%	- 0,9
Provence Alpes Côte d'Azur	1,2%	1,5%	- 0,3
Rhône-Alpes	1,7%	1,4%	+ 0,3
France métropolitaine	1,0%	1,1%	- 0,1

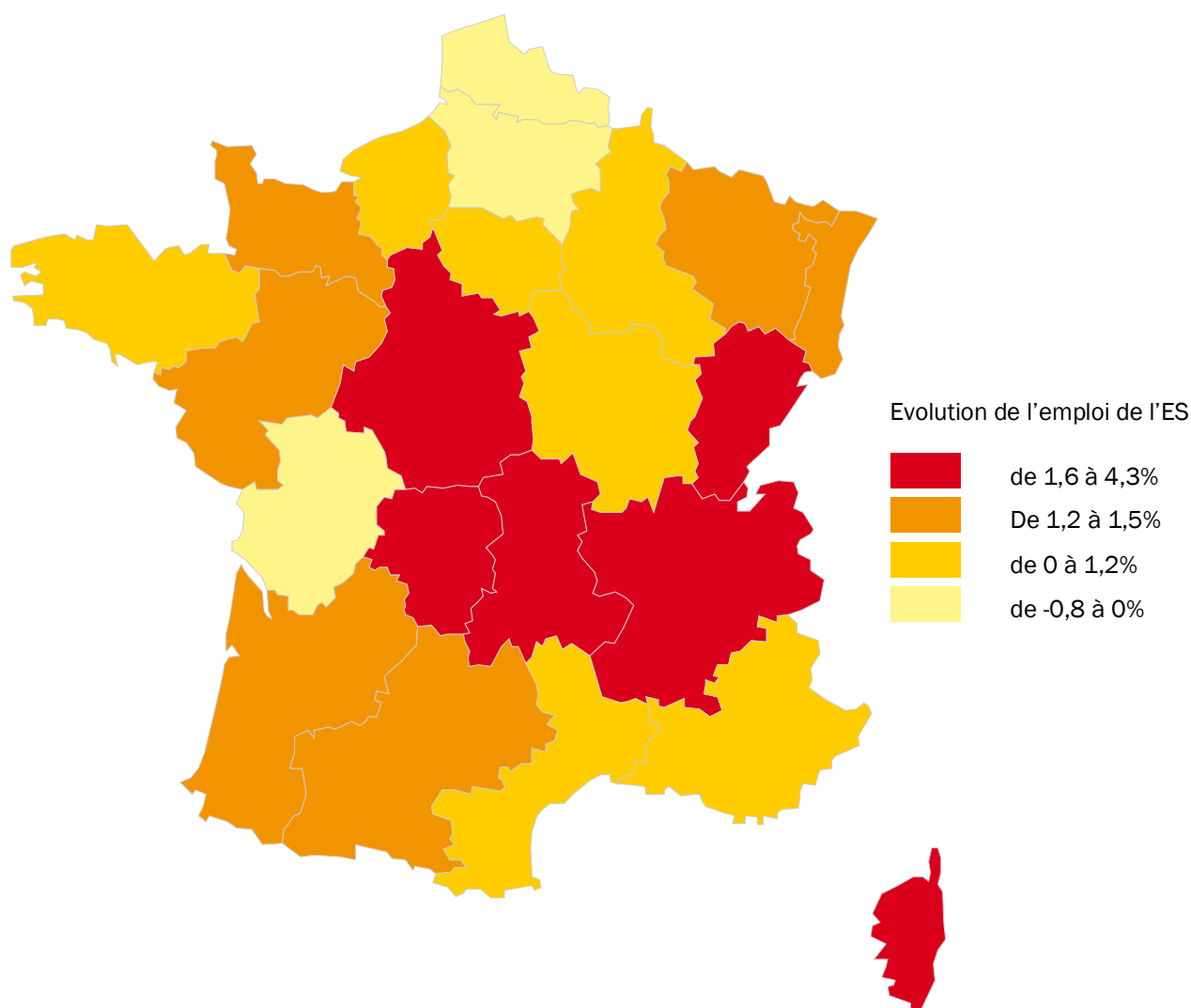
Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

Les régions dont le nombre de salariés d'économie sociale a le plus augmenté, en 2008, sont dans l'ordre la Corse, la Franche Comté, le Centre, Rhône Alpes, le Limousin et l'Auvergne, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire. Il a en revanche légèrement baissé dans trois régions.

Comparativement à l'ensemble du secteur privé, l'économie sociale a fortement progressé en Franche Comté, en Auvergne et dans le Centre et le Limousin. Il a en revanche évolué moins vite dans neuf régions, notamment dans le Nord Pas de Calais.

## ○ CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE ENTRE 2007 ET 2008

Cette carte présente les régions distinguées selon la croissance de leur emploi d'économie sociale entre 2007 et 2008. La moyenne nationale de croissance est de 1%, et les régions sont réparties en quatre groupes, autour de ce repère.



Fait avec PhilCarto – Données ACCOSS – MSA – Traitement R&S

Parmi les six régions qui ont enregistré la plus forte hausse de leur emploi d'économie sociale (plus de 1,6%), cinq sont limitrophes. Elles ne présentent pas, à première analyse, des caractéristiques communes et spécifiques qui pourraient expliquer leur performance.

De même, entre les trois régions présentant une baisse du nombre de salariés, on ne perçoit pas, à ce stade de la réflexion, de points communs qui pourraient constituer des pistes d'explication.

## 4 – LE POIDS DE CHAQUE REGION EN TROIS DIMENSIONS

Le tableau suivant permet de ventiler simultanément les établissements, les salariés et la masse salariale de chaque région métropolitaine.

Tableau 5 : Ventilation des établissements, des salariés et de la masse salariale par région

Régions	Etablissements	Salariés	Masse salariale
Alsace	2,5%	3,2%	3,3%
Aquitaine	5,7%	5,0%	4,9%
Auvergne	2,4%	2,2%	2,1%
Basse-Normandie	2,7%	2,8%	2,6%
Bourgogne	2,8%	2,7%	2,5%
Bretagne	6,0%	5,9%	5,9%
Centre	4,3%	3,9%	3,7%
Champagne-Ardenne	2,1%	2,1%	2,2%
Corse	0,5%	0,4%	0,3%
Franche-Comté	1,9%	1,9%	1,8%
Haute-Normandie	2,5%	2,4%	2,3%
Ile-de-France	14,9%	16,6%	20,2%
Languedoc-Roussillon	5,1%	4,5%	4,0%
Limousin	1,4%	1,2%	1,2%
Lorraine	3,0%	3,5%	3,5%
Midi-Pyrénées	5,6%	5,1%	4,8%
Nord-Pas-de-Calais	4,7%	6,2%	5,7%
Pays de la Loire	7,0%	6,5%	6,2%
Picardie	2,7%	2,7%	2,6%
Poitou-Charentes	3,4%	3,3%	3,4%
Provence Alpes Côte d'Azur	8,1%	7,2%	7,0%
Rhône-Alpes	10,9%	10,4%	9,9%
<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Plus des deux tiers des établissements, de l'emploi et de la masse salariale de l'économie sociale en métropole sont concentrés dans 9 régions.

Une lecture horizontale permet déjà de déceler des différences, dont la plus notable concerne l'Ile de France : près de 15% des établissements, plus de 16% des salariés, les établissements sont donc plus imposants qu'ailleurs. Et lorsqu'on observe que la masse salariale dépasse le cinquième du total métropolitain, on peut en déduire que les emplois d'encadrement et les emplois spécialisés sont plus nombreux qu'ailleurs, de même que les temps partiels sont proportionnellement un peu moins fréquents que dans les autres régions.

Le chapitre suivant permet de mieux approcher ces différences, et de les observer au plus fin de chaque composante de l'économie sociale.

## 5 – TAILLE DES ETABLISSEMENTS ET SALAIRE MOYEN PAR TETE

Cette partie sera présentée selon les trois composantes principales de l'économie sociale. Le lecteur pourra donc observer, pour chacune d'entre elles, les différences entre les régions, quant à la taille des établissements (nombre de salariés), et quant au salaire moyen par tête (SMPT), qui donne une idée de la qualification des emplois et de la proportion de temps partiels.

Tableau 7 : Taille moyenne et salaire moyen des associations

Régions	Taille moyenne	SMPT annuel (en €)
Alsace	+	18 250
Aquitaine	-	17 760
Auvergne	≈	17 580
Basse-Normandie	≈	16 360
Bourgogne	≈	17 420
Bretagne	≈	17 600
Centre	≈	16 580
Champagne-Ardenne	≈	17 850
Corse	-	16 720
Franche-Comté	≈	17 200
Haute-Normandie	≈	16 970
Ile-de-France	≈	23 350
Languedoc-Roussillon	-	16 250
Limousin	≈	17 870
Lorraine	+	18 710
Midi-Pyrénées	≈	17 410
Nord-Pas-de-Calais	+	17 730
Pays de la Loire	≈	17 020
Picardie	≈	17 230
Poitou-Charentes	-	16 890
Provence Alpes Côte d'Azur	≈	18 390
Rhône-Alpes	≈	17 630

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

S'agissant de la taille des associations, quatre régions s'écartent significativement de la moyenne nationale, vers le haut. Et l'Aquitaine, le Languedoc Roussillon et la région Poitou-Charentes présentent des organismes de taille un peu plus petite qu'ailleurs.

Le salaire moyen par tête est significativement plus élevé en Ile de France : sous le double effet d'une plus grande proportion d'emplois de direction et d'encadrement (associations à vocation nationale ou internationale) et d'une plus faible proportion d'emplois à temps partiel.

Tableau 8 : Taille moyenne et salaire moyen des coopératives

Régions	Taille moyenne	SMPT annuel (en €)
Alsace	+	29 930
Aquitaine	≈	27 040
Auvergne	≈	27 980
Basse-Normandie	≈	28 720
Bourgogne	-	29 910
Bretagne	+	27 680
Centre	-	29 410
Champagne-Ardenne	≈	30 520
Corse	+	30 710
Franche-Comté	-	28 950
Haute-Normandie	≈	29 620
Ile-de-France	+	34 370
Languedoc-Roussillon	≈	24 920
Limousin	≈	26 110
Lorraine		30 550
Midi-Pyrénées	-	25 990
Nord-Pas-de-Calais	≈	26 040
Pays de la Loire	+	27 720
Picardie	-	29 380
Poitou-Charentes	≈	26 420
Provence Alpes Côte d'Azur	-	29 600
Rhône-Alpes	≈	28 020

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Cinq régions ressortent particulièrement, quant à la taille de leurs coopératives : En Alsace, Bretagne, Corse, Ile de France et Pays de la Loire, le nombre moyen de salariés y est un peu plus important.

Les coopératives de Champagne-Ardenne, de Corse, d'Ile de France et de Lorraine, présentent des salaires moyens par tête plus élevés que dans les autres régions.

Tableau 9 : Taille moyenne et salaire moyen des mutuelles

Régions	Taille moyenne	SMPT annuel (en €)
Alsace	+	32 770
Aquitaine	-	29 170
Auvergne	-	28 010
Basse-Normandie	-	27 720
Bourgogne	+	21 070
Bretagne	+	28 230
Centre	≈	30 890
Champagne-Ardenne	≈	29 560
Corse	-	28 220
Franche-Comté	-	26 840
Haute-Normandie	-	37 730
Ile-de-France	+	34 060
Languedoc-Roussillon	-	25 770
Limousin	-	28 060
Lorraine	-	29 570
Midi-Pyrénées	-	28 710
Nord-Pas-de-Calais	-	29 860
Pays de la Loire	≈	26 630
Picardie	-	30 740
Poitou-Charentes	+	38 000
Provence Alpes Côte d'Azur	-	30 060
Rhône-Alpes	≈	27 380

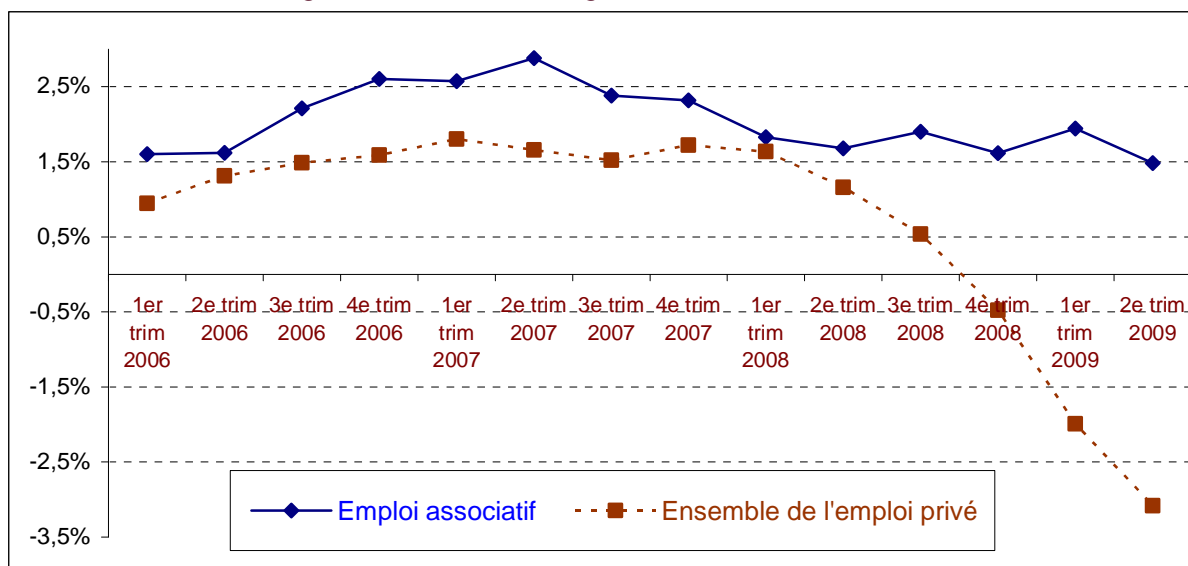
Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Dans l'ordre, les mutuelles d'Ile de France, comportant en moyenne 34 salariés, puis celles de Poitou-Charentes, de Bourgogne, d'Alsace et de Bretagne comportent le plus grand nombre de salariés.

Le salaire moyen par tête est au plus haut en Poitou-Charentes et en Haute Normandie, au-dessus de celui de l'Ile de France. Viennent ensuite les régions Alsace, Centre, Picardie et PACA.

## 6 – LA CONJONCTURE DANS LES ASSOCIATIONS

Graphique 1 : Evolution de l'emploi associatif, comparée à celle de l'emploi privé en glissement annuel, corrigée des variations saisonnières.



Source : ACOSS – Traitement R&S. Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2006, comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 (glissement annuel), l'évolution de l'emploi associatif était de + 1,6% (0,9% pour l'emploi privé).

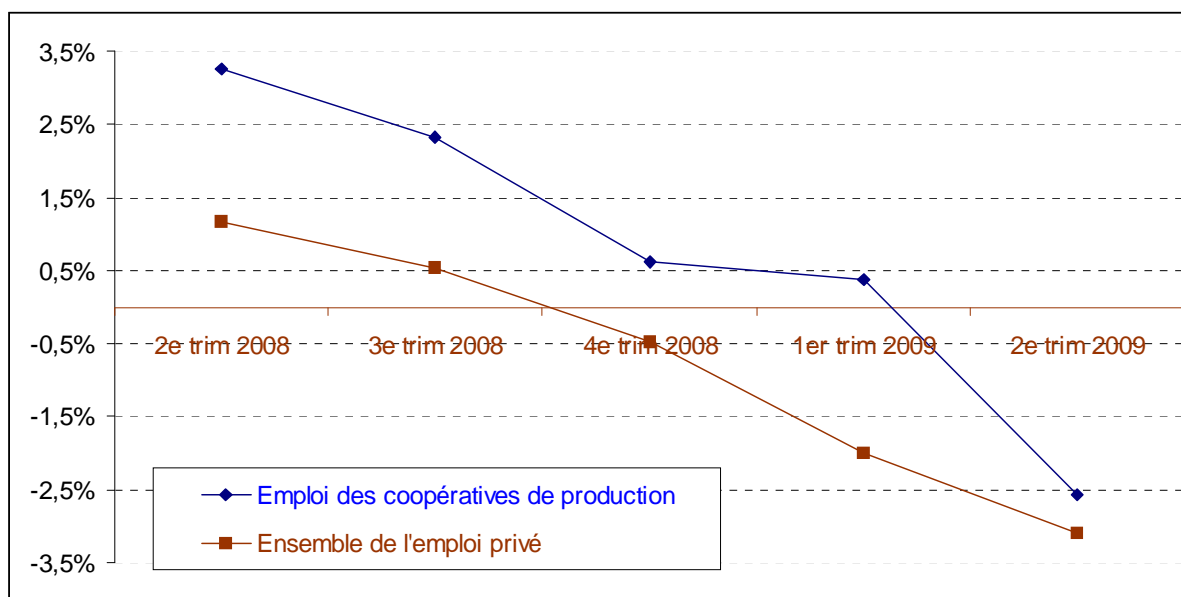
L'emploi privé varie en fonction du marché et son évolution a chuté à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008, pour devenir négative à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. Non soumis au marché, l'emploi associatif est en revanche lié pour partie au soutien des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle le décrochage – tout relatif – s'est produit au premier trimestre 2008, en lien avec une baisse des subventions annuelles.

Pour autant, l'augmentation de l'emploi, trimestre après trimestre, s'est maintenu au-dessus de 1,5% en glissement annuel, y compris lorsque l'emploi privé se repliait fortement. Le début de l'année 2009 n'a pas entraîné le même léger décrochage qu'en 2008, sous l'effet des mesures gouvernementales d'aide à ce type d'emploi.

## 7 - LA CONJONCTURE DANS LES COOPERATIVES DE PRODUCTION

Cette approche doit se faire avec prudence, compte tenu du nombre assez réduit de coopératives de production, et du nombre de salariés correspondants. L'observation doit donc se faire essentiellement en tendance.

Graphique 2 : Evolution de l'emploi dans les coopératives de production, comparée à celle de l'emploi privé en glissement annuel, corrigée des variations saisonnières.



Source : ACOSS – Traitement R&S. Lecture : au 2<sup>er</sup> trimestre 2008, comparé au 2<sup>er</sup> trimestre 2007 (glissement annuel), l'évolution de l'emploi des coopératives de production a été de + 3,3%, contre 1,2% pour l'emploi privé.

Les coopératives de production se situaient jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 sur un haut niveau d'évolution, nettement au-dessus de celle de l'ensemble de l'emploi privé (deux points d'écart). L'écart s'est réduit (un point) au dernier trimestre 2008, les coopératives se situant à 0,5% de croissance, quand l'ensemble de l'emploi privé entrait en régression.

Il semble que les coopératives de production aient connu un sursis au premier trimestre 2009, mais qu'elles aient ensuite rejoint le reste de l'emploi privé, avec une évolution négative de leurs effectifs de 2,6%, proche de l'évolution d'ensemble (- 3,1%).

## ANNEXE METHODOLOGIQUE

### ○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 4 ans.

Elles sont établies suivant le même périmètre, les mêmes critères et les mêmes modes de calcul par les deux organismes. Elles peuvent ainsi être agglomérées pour présenter l'emploi dans l'économie sociale dans son ensemble, qu'il relève du régime général ou qu'il relève du régime agricole.

Ces critères sont également strictement identiques pour les années 2000 à 2008, et pour chacun des départements. Cette parfaite correspondance autorise un suivi annuel pertinent ainsi que des analyses comparatives entre les départements, les régions et les moyennes nationales.

### ○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>15</sup>.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées «entreprises d'insertion par l'économique » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives

---

<sup>15</sup> Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre

agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).

- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)<sup>16</sup>.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551.

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653.

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652.

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles: 6411.

- Assurances mutuelles agricoles : 8250.

- Mutuelles : 8210.

- Autres organismes mutualistes : 8290.

### ○ Une unité de compte : l'établissement.

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

---

<sup>16</sup> Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.

### ○ La notion d'emploi.

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiels ou à temps complets, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

### ○ Le secteur concurrentiel<sup>17</sup>.

Il couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'INSEE (qui inclut l'emploi à domicile).

### ○ La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée.

Elle désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

### ○ Le salaire moyen par tête (SMPT).

Il est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

---

<sup>17</sup> Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.